



AIDE À LA REPRISE

APPEL À PROJETS

FONDS D'AIDE À LA REPRISE D'ACTIVITÉ DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR



Le contexte sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020 a mis à l'arrêt les activités des associations proposant des pratiques artistiques en amateur.

Le secteur culturel dans son ensemble a été particulièrement impacté et les pratiques artistiques en amateur ont été les « oubliées » des différentes mesures, absentes des décrets ainsi que des plans de reprise.

Les associations strasbourgeoises de ce secteur ont été mobilisées dans le cadre d'une concertation pour la définition de la politique de soutien aux pratiques en amateur de la Ville. Entre février et juin 2021, des contributions par questionnaire mais aussi des échanges ont permis de faire ressortir les difficultés de cette période d'arrêt total, les impacts économiques, sociaux mais aussi la crainte de ne pas retrouver le public qui pratique une discipline artistique lors de la reprise.

Attachant une grande importance à la place de la culture dans la cité et considérant que la priorité des prochains mois pour les acteurs culturels du secteur sera de retrouver

leurs membres qui pratiquent, la ville de Strasbourg a décidé de mettre en place un plan de soutien à la reprise d'activité s'adressant aux associations culturelles présentes sur son territoire dans le champ des pratiques artistiques en amateur.

Cette aide, versée sous forme de subvention d'un montant maximum de 5 000 €, vise à consolider un secteur en difficulté de manière à maintenir une offre de pratiques riche et de qualité à destination des habitants-es de la ville de Strasbourg.

Pour être éligibles, les associations doivent être domiciliées à Strasbourg et avoir une activité de pratique artistique à destination des amateurs sur le territoire de la ville. Les projets devront être menés au 30 juin 2022 au plus tard.

Les critères de sélection des projets, présentés ci-dessous, ont été déterminés avec l'objectif de répondre à des situations fragilisant particulièrement les associations, ainsi qu'à les aider à retrouver leurs membres et de nouveaux publics pour pratiquer un art, suite à cette longue période d'arrêt.

LES SUBVENTIONS SERONT ATTRIBUÉES EN PRIVILÉGIANT NOTAMMENT DES PROJETS COMME PAR EXEMPLE :

- > La promotion et la communication autour des activités proposées par l'association
- > La mise en place d'ateliers d'initiation, découverte à destination d'un large public pour faire découvrir des pratiques artistiques
- > Le soutien pour des locations de salles suffisamment spacieuses pour respecter les distanciations dans le cadre de la pratique
- > Les projets favorisant la mutualisation entre acteurs culturels



AVANT LE 05 OCTOBRE 2021

Les candidats intéressés doivent adresser avant le 05 octobre 2021 les éléments présentant leur projet accompagné du formulaire CERFA à aurelie.vautrin@strasbourg.eu et à anouk.brocard@strasbourg.eu, (cheffe de projet – Pratiques artistiques en amateur)

Après examen de l'ensemble des candidatures, les propositions d'attribution seront soumises au Conseil municipal de décembre 2021.

CONTACT :

Anouk BROCARD – 03 68 98 69 56
anouk.brocard@strasbourg.eu

